

# Une justice d'exception se met en place contre Christine Tasin et Pierre Cassen

écrit par Pierre Cassen et Christine Tasin | 27 janvier 2017



COMMUNIQUE DE PRESSE DE RESISTANCE REPUBLICAINE ET RIPOSTE LAIQUE

**Une justice d'exception se met en place contre Christine Tasin et Pierre Cassen**

Il suffit d'écouter les propos ahurissants et scandaleux du préfet Clavreul, mis en place par Manuel Valls à la tête de la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme (Dilcra) pour comprendre ce qui se passe réellement en France.

Tenant des propos dignes des pires commissaires politiques de pays totalitaires, cet homme avoue crument qu'il va « **cibler un certain nombre d'adversaires, et ne plus les lâcher** ». Et il désigne ceux qui, selon lui, inciteraient à la haine sur la toile. Or, dans l'idéologie de ce régime, à cause de la loi Pleven et de ses extensions, critiquer l'islamisation de la France serait inciter à la haine contre les musulmans.

On comprend mieux les conséquences du discours de Clavreul,

quand on découvre le harcèlement judiciaire que décrit la présidente de Résistance républicaine, dans ce texte accablant pour un gouvernement qui instrumentalise sa police et sa justice pour réduire au silence les lanceurs d'alerte contre le péril islamique qui menace notre pays.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/01/27/la-saga-judiciaire-contre-moi-et-pierre-cassen-continue-de-plus-belle/>

Quant à Pierre Cassen et le site Riposte Laïque, cela dépasse les limites imaginables dans un pays dit démocratique. Ce régime ne digère pas que celui qui a fondé ce site en 2007 n'en soit plus responsable depuis qu'en 2012, l'association Riposte Laïque Suisse en a pris la responsabilité. Il ne peut supporter qu'une décision de justice, en mars 2013, ait officialisé cela. L'objectif de ce gouvernement, qui a mis en place un véritable cabinet noir pour lutter contre les islamo-critiques, est de le faire tomber par tous les moyens, y compris en prenant des libertés avec le droit. Pour cela, ce cabinet noir orchestre plaintes et procédures, n'hésitant pas à violer le secret de l'instruction pour alimenter toujours davantage de procédures contre Riposte Laïque, qui a dépassé ce jour le chiffre inimaginable de 40, alors que jusqu'en 2012, une seule plainte avait été déposée contre RL.

Convoqué systématiquement à chaque plainte déposée contre ce site, qu'elle émane de Cazeneuve, Hidalgo, Bergé, Fourest, de préfets socialistes, d'associations dites anti-racistes ou musulmanes, de journalistes ou de maires de gauche, Pierre Cassen a été, d'autre part, victime d'une perquisition policière, en avril 2016, sur requête du juge Batoz. Son ordinateur et son téléphone portable ont été confisqués, dans un contexte où des milliers de djihadistes, sur le territoire français, sont prêts à passer à l'action, selon l'ancien juge Fenech.

Encore plus grave, s'appuyant sur le seul rapport de police de la Brigade de Répression de la Délinquance aux Personne

(BRDP), des juges ont décidé de considérer que Pierre Cassen devait dès ce jour répondre, en tant que directeur de publication, de tous les procès intentés contre Riposte Laïque. Autrement dit, de manière totalement arbitraire, avant que ne se soit tenu le procès quant à son éventuelle responsabilité de directeur de publication, il est déjà considéré par la justice comme tel, et devrait en assumer les conséquences.

Ainsi, le préfet Clavreul a-t-il mis ses paroles (« **cibler les adversaires, et ne plus les lâcher** ») en actes. Il a déposé plainte contre Pierre Cassen en personne, lui réclamant 20.000 euros de dommages et intérêts, et lui exigeant de payer ses frais de justice, parce que, sur RL, une contributrice, Lucette Jeanpierre, l'a comparé, après ses propos (voir vidéo ci-dessus) à un « kapo de la toile » et a écrit qu'il aurait fait merveille sous Goebbels, Staline ou Pol Pot. Ils veulent donc juger Pierre Cassen à Versailles, suite à cette plainte du préfet socialiste proche de Manuel Valls. Suite à une autre plainte du procureur de la République en personne, après à deux articles de Maxime Lépante, Pierre est également convoqué devant la 17<sup>e</sup> Chambre, le 22 mars, pour y être jugé à nouveau en tant que directeur de publication.

C'est d'autant plus grotesque que la même 17<sup>e</sup> Chambre a condamné, en avril 2016, le président suisse de Riposte Laïque, coupable d'avoir diffusé un texte très critique d'un apostat de l'islam sur ce dogme. C'est d'autant plus ridicule qu'un autre jugement, ordonné par une ancienne collaboratrice de Christiane Taubira, le juge Caroline Kuhnmuch, a condamné, pour avoir publié la photo de deux caissières voilées d'H et M, peu de temps après, la directrice des éditions de Riposte Laïque, qui n'a pourtant rien à voir avec la responsabilité du site RL. Mais dans quel pays sommes-nous ? La justice est-elle encore rendue au nom du peuple français, ou en celui d'idéologues fanatiques qui se servent de l'appareil d'Etat pour régler leurs comptes, avant que le peuple de France ne se

débarrasse d'eux ?

En accélérant les procédures, en prenant des libertés avec toute notion de droit, ce véritable cabinet noir, mis en place par ce gouvernement, confirme les propos du préfet Clavreul, et entend interdire, en pleine campagne électorale, toute dénonciation de l'islamisation de la France, sur laquelle la plupart des candidats observent un silence assourdissant.

Nos avocats vont bien évidemment contre-attaquer, dans les jours qui viennent. Quant à nous, nous allons communiquer massivement, sur la réalité du harcèlement que nous subissons, comme d'autres sites de la réinfosphère. Nous ferons connaître toute l'ampleur des plaintes qui nous submergent, et nous coûtent beaucoup d'argent et de temps. Nous organiserons, le mardi 14 février, à partir de 19 heures, une conférence de presse, à Paris, avec des avocats et des personnalités, pour défendre la liberté d'expression, donc celle de critiquer l'islamisation de notre pays, permise par l'invasion migratoire voulue par les mondialistes.

A cette occasion, nous interpellons les candidats aux présidentielles, sur la nécessaire abrogation de la loi Pleven, condition indispensable à un retour d'une parole libre en France.

**Christine Tasin et Pierre Cassen**